Collège ChâteauCoin

Nouveaux aménagements du protocole sanitaire
à compter du 14 mars 2022.

1 – Le port du masque n'est plus obligatoire. Il est laissé à l'appréciation de chacun(e). Il est recommandé en cas de symptômes et pour les « cas contact ».
2 – Le sens de circulation est aboli. Les escaliers peuvent être utilisés à la montée et la descente.
3 – La désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique sera effectuée à l'entrée en classe et au self. Il est rappelé que tout le monde doit se laver les mains avant et après le passage aux toilettes et à la sortie du self.
4 – L'organisation au self reste inchangée (préparation des plateaux – déjeuner par classe – désinfection des tables entre les 2 services).
5 – Les locaux seront désinfectés une fois par jour. Le nettoyage des toilettes est effectué après chaque récréation.
6 – Les salles de classe doivent être aérées toutes les heures.

Modalités d'identification des élèves contacts à risque dans le second degré :

Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves ayant partagé, durant la période considérée, une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues…) sont considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.
Dans la mesure du possible, il est demandé au cas confirmé de lister les élèves des autres classes avec qui il a eu un contact rapproché (déjeuner à la même table ou activité au CDI par exemple). Les élèves identifiés comme contacts à risques de moins 12 ans ou présentant un schéma vaccinal complet (2 doses pour les moins de 18 ans) poursuivent les cours en présence et réalisent un autotest à J2. La communication d'une déclaration sur l'honneur n'est plus requise depuis le 21 février 2022.
Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.
Les élèves identifiés comme contacts à risques de 12 ans ou plus ne présentant pas un schéma vaccinal complet (2 doses pour les moins de 18 ans) ou un antécédent Covid-19 de moins de 2 mois respectent une quarantaine de 7 jours et réalisent un test RT-PCR ou antigénique à J7. Un courrier précisant la conduite à tenir est remis pour chaque élève. Il permet également d'obtenir gratuitement un autotest en pharmacie le cas échéant.
Une information de la survenue d'un cas confirmé au sein de l'établissement est délivrée à l'ensemble des autres familles de manière à ce que celles qui le souhaitent puissent faire porter un masque à leur enfant ou réaliser un dépistage.

Modalités d'identification des personnels contacts à risque

S'agissant des personnels (enseignants, ATSEM, AED, AESH, etc.), les personnes ayant passé plus de 15 minutes consécutives dans un espace clos (salle de classe, bibliothèque, etc.) avec un cas confirmé sans avoir porté de masque sont également considérées contacts à risques. Si elles présentent un schéma vaccinal complet, elles n'ont pas à s'isoler et réalisent un autotest à J2. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé. Les personnels ne présentant pas une vaccination complète ou un antécédent de Covid-19 de moins de deux mois respectent une quarantaine de 7 jours et réalisent un test RT-PCR ou antigénique à J7.
Si un cas confirmé est déclaré parmi les personnels, l'identification des contacts à risques selon les modalités ci-dessus n'est réalisée que si le personnel n'a pas porté de masque.

Avenue de Paris ■ BAUGÉ ■ 49150 BAUGÉ EN ANJOU ■ Tél. 02 41 89 18 65 ■ ce.0490010v@ac-nantes.fr